

# Le Grand Versailles

30 octobre 2003

## **I- PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE**

Les travaux prioritaires

Créer un centre de recherches

Des réserves et des ateliers muséographiques modernes

Regrouper les services pour les rendre plus performants

## **II- RETROUVER LE VERSAILLES HISTORIQUE**

Restituer au château tout son éclat

Poursuivre la restauration des Jardins

## **III- AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Elargir l'offre de visite

Offrir des services de qualité

## **IV- LE GRAND VERSAILLES**

---

**Le mécénat, une démarche indispensable**

**L'Art contemporain à Versailles**

Annexes graphiques

# PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE

## LES TRAVAUX PRIORITAIRES

### ▪ La sécurité des personnes

*Malgré les progrès significatifs accomplis au cours des dernières années en matière de sécurité, certains dysfonctionnements tenant aux dispositions architecturales des bâtiments, aux modalités de leur exploitation et à la vétusté des installations techniques ont amené l'établissement public à définir un schéma directeur de mise en sécurité du château dont la mise en œuvre est l'une des priorités du projet du Grand Versailles.*

**Dès la première phase du projet du Grand Versailles (2003/2009), seront réalisés :**

- **une détection incendie et un dispositif d'alarme visuelle et sonore pour l'évacuation du public sur l'ensemble du site.**
- **la mise en conformité des issues de secours.**
- **le désenfumage mécanique des locaux à risques particuliers : Galerie des Batailles et salles d'Afrique notamment.**
- **enfin, la suppression des locaux dangereux qui se trouvent aujourd'hui dans le château : poste de livraisons électriques, chaufferies, réserves, ateliers muséographiques (tapissier, photographe).**

### ▪ La mise en sécurité de l'Opéra royal

*En plus de sa dimension patrimoniale exceptionnelle, l'Opéra Royal est un espace majeur de diffusion de la politique culturelle de l'établissement public. Toutefois, son utilisation en tant que lieu de spectacles entraîne des obligations et des contraintes techniques très rigoureuses en matière de sécurité, du fait notamment de la vulnérabilité au feu de sa structure, entièrement réalisée en bois.*

*L'Etablissement public de Versailles s'est attaché à améliorer la sécurité de l'Opéra Royal en réalisant notamment des travaux ponctuels de désenfumage, de détection incendie et d'électricité. Cependant la réalisation de travaux lourds - qui exigeront une interruption momentanée de l'exploitation de cette salle – demeure nécessaire.*

Ces travaux, programmés dans la première phase du projet du Grand Versailles, porteront sur :

- le renforcement de la stabilité au feu de la structure par la mise en place d'un dispositif d'extinction automatique par brouillard d'eau sous pression dans les locaux techniques et la cage de scène.
- le remplacement de l'ensemble des réseaux de distribution électriques, vétustes et dangereux.
- l'amélioration de l'accès des moyens de secours en cas de sinistre par l'aménagement de tours-pompiers.
- le déplacement des locaux techniques primaires d'électricité et de chauffage, aujourd'hui implantés sous la salle, en sous-sol de la cour de l'opéra, à l'extérieur du bâtiment.
- enfin, l'isolement au feu entre la cage de scène et la salle, impliquant le remplacement du rideau de fer actuel, non conforme à la réglementation. Cette intervention importante permettra de revenir sur une disposition architecturale malheureuse adoptée dans les années 50, lors de la restauration de l'Opéra Royal de Versailles qui, outre des conséquences négatives sur le fonctionnement du plateau du point de vue scénographique, avait conduit à altérer les dessous de la scène et sa machinerie datant de la construction de l'opéra au 18<sup>e</sup> siècle et constituant à ce titre un témoignage d'un intérêt exceptionnel.

#### ▪ La rénovation des équipements techniques

*Les installations électriques du château de Versailles datent pour la plupart des années 50. Bien que régulièrement entretenus, ces équipements ne sont plus aux normes et leur exploitation est devenue difficile.*

*Quant aux installations de chauffage, qui datent de la même période et qui empruntent des gaines techniques mises en place pour la plupart sous Louis-Philippe, elles n'autorisent aucune régulation de la température et de l'humidité dans les salles historiques du château, provoquant des contraintes fortes sur les collections et les décors architecturaux, incompatibles avec leur bonne conservation; cela concerne particulièrement les salles à verrière zénithale, froides l'hiver, chaudes l'été, avec des écarts de températures considérables très dommageables pour les collections (galerie des Batailles, salles d'Afrique et de Crimée, Attique du Midi).*

Ces installations techniques feront donc l'objet d'une rénovation complète selon les principes suivants :

- **les locaux de production d'énergie** (postes de livraison électriques, chaufferies et production de froid), aujourd'hui implantés dans les sous-sols du château seront installés dans le **Grand Commun**.
- **un nouveau réseau de galeries et de locaux techniques primaires irriguant l'ensemble du château sera créé en sous-sol des bâtiments et des cours**, qui accueillera les équipements d'électricité et de chauffage dans de bonnes conditions de sécurité et de fonctionnalité. La réalisation de ce réseau dans les ailes du Nord et du Midi permettra de rétablir les

galeries de pierre basses de ces deux ailes, selon leurs dispositions d'origine, concourant ainsi à la restauration architecturale du château.

- afin de permettre un meilleur contrôle climatique des salles du musée, une boucle d'eau chaude et une autre d'eau glacée seront installées dans les sous-sols du château, distribuant de nouvelles centrales de traitement d'air. A la Grande Ecurie comme au Grand Commun, un système de climatisation des réserves garantira aux oeuvres les mêmes conditions de conservation.

La première phase du projet portera sur les locaux généraux au Grand Commun, les réseaux primaires du corps central et de l'aile du Nord et le début de la rénovation des réseaux secondaires du corps central. Les phases ultérieures du schéma directeur permettront d'achever cette rénovation des réseaux techniques du château et d'entreprendre celle également nécessaires du Petit Trianon et du Grand Commun.

- **Le renforcement de la protection de château contre les risques d'intrusion et de vandalisme**

*La nécessité de mieux protéger Versailles a conduit l'Etablissement public à élaborer, selon les mêmes principes que pour le dispositif futur de sécurité, un schéma directeur de sûreté préconisant un ensemble de dispositions organisationnelles et techniques.*

Sa mise en œuvre interviendra progressivement à l'occasion de la rénovation des réseaux techniques secondaires, dans les salles du musée par la mise en place d'une large panoplie de moyens techniques appropriés : barrière de mise à distance, contacts volumétriques, vidéosurveillance...

Préalablement, la rénovation des menuiseries des façades dont les travaux viennent de débiter côté jardin permettront de renforcer la protection contre les risques d'intrusion dans le château par la mise en place de vitrages anti-effraction.

## **CREER UN CENTRE DE RECHERCHES**

*Aujourd'hui, force est de constater l'extrême dispersion des travaux effectués dans le monde entier sur Versailles, l'existence de champs d'étude non explorés du fait de l'insuffisance des moyens des équipes scientifiques et du cloisonnement disciplinaire. Pourtant Versailles dispose, outre la légitimité du lieu, d'atouts considérables : le fonds iconographique du musée d'Histoire de France, la présence sur place d'équipes de conservateurs, architectes, artisans d'art, jardiniers, fontainiers, une expérience de colloques lancée depuis 5 ans et qui rencontre un vif succès, le réseau des résidences royales européennes, la proximité du Centre de Musique Baroque, de l'Ecole nationale du paysage, de l'Académie du spectacle équestre et de la bibliothèque municipale de Versailles.*

**Pour ces raisons, la création d'un Centre de recherches « Images et civilisation de Cour » s'impose. Ce projet, centré sur le 17 et 18ème siècles et sur le phénomène du pouvoir, ses lieux, ses usages et sa représentation, les personnages et les événements de Histoire de France sera fédérateur, pluridisciplinaire, comparatiste, ouvert aux universitaires et aux non-**

universitaires, et enfin européen. Il fonctionnera autour de quatre pôles (base de données, programmes de recherches, production scientifique, application aux métiers d'art).

Une surface de 800 m<sup>2</sup> a été réservée dans le Grand Commun pour l'aménagement de ce centre de recherches. Son aménagement est prévu au cours de la seconde phase du schéma directeur. Toutefois, dès la première phase un espace pour la conservation et la communication des archives et de la documentation conservée par l'Etablissement public de Versailles relatives au château, à son histoire, à son architecture et à ses collections verra le jour également au Grand Commun.

Cet espace regroupera les fonds architecturaux et muséographiques de l'établissement aujourd'hui séparés. Dès la première phase seront rassemblées la bibliothèque du musée, actuellement dispersée (15.000 ouvrages) ainsi que la documentation (10.000 dossiers d'oeuvres).

## **DES RESERVES ET DES ATELIERS MUSEOGRAPHIQUES MODERNES**

*Les réserves du musée national de Versailles et de Trianon sont actuellement dispersées sur une quinzaine de sites situés pour la plupart dans des dépendances du château. Leur configuration et leur niveau d'équipement répond de manière imparfaite aux exigences d'une bonne conservation des œuvres et aux besoins d'étude des collections par les conservateurs. Certaines sont par ailleurs implantées dans le château même, à proximité immédiate des espaces ouverts à la visite (réserves de peinture et de mobilier notamment) et contribuent ainsi à accroître singulièrement certains risques.*

**Un plan général de réorganisation et de modernisation de ces réserves – et des ateliers muséographiques qui les accompagnent - a été élaboré par l'établissement public. Il prévoit qu'à terme, les réserves du musée seront regroupées autour de trois pôles : les Petites Ecuries, les Grandes Ecuries et le Grand Commun.**

**La mise en œuvre de ce plan dans le cadre de la première phase du schéma directeur concernera :**

- le transfert à la Grande Ecurie, dans les galeries libérées par les Archives Départementales des Yvelines, des réserves de mobiliers, de sculptures et de peintures actuellement implantés dans le château (avec l'aménagement d'un rangement pour les grandes peintures roulées et les tapisseries de grande taille).
- l'installation au Grand Commun des réserves d'objets d'art et d'arts graphiques, aujourd'hui également installées dans le château mais devant demeurer à proximité immédiate de la Conservation, car particulièrement fragiles.

Toutes ces réserves seront alors accessibles aux chercheurs et aux spécialistes.

## **SE Doter de services plus performants : le regroupement au Grand Commun**

*Le Grand Commun, construit au cours de la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle pour accueillir les services et les logements nécessaires au fonctionnement du château a été restitué à l'EPV par le ministère de la Défense en 1996, après avoir été utilisé pendant les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles comme hôpital militaire. Par sa capacité importante (environ 13.000 m<sup>2</sup> de planchers), par sa configuration architecturale et par sa proximité immédiate du château, il constitue une formidable opportunité pour :*

- *d'une part, libérer le château des fonctions administratives, logistiques et techniques qui y sont aujourd'hui installées, et ainsi dégager les espaces nécessaires à l'amélioration de l'accueil des visiteurs ;*
- *d'autre part, engager le regroupement des services de l'établissement public qui sont aujourd'hui dispersés dans le château et ses dépendances dans des locaux parfois vétustes et souvent exigus et inadaptés. Ce regroupement sera le gage d'une plus grande synergie entre les services et d'une efficacité accrue dans le fonctionnement de l'établissement.*

**La première phase du Grand Versailles portera sur l'aménagement de la moitié du Grand Commun (soit deux ailes), représentant une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup>. Celles-ci accueilleront les services de l'Etablissement public de Versailles actuellement implantés dans le pavillon Dufour, l'aile Vieille et l'aile du Nord. Le sous-sol du Grand Commun recevra quant à lui les nouvelles installations techniques primaires du château : poste principal de livraison électrique, groupes électrogènes de secours, poste principal de livraison de chaleur et poste de production de froid ainsi que les locaux nécessaires à la maintenance et à l'exploitation de ces installations.**

# RETROUVER LE VERSAILLES HISTORIQUE

## RESTITUER AU CHATEAU TOUT SON ECLAT

*Si les appartements royaux de Versailles ont fait l'objet à plusieurs reprises dans un passé récent –notamment à l'occasion des lois de programme musée-d'importants travaux de restauration qui permirent de rétablir quasiment leur état à la fin de l'Ancien Régime, il n'en est pas de même en revanche pour les façades et les toitures du château. Celles-ci nécessitent aujourd'hui d'importants et urgents travaux de restauration qui permettront de restituer à l'extérieur du château, tant depuis la ville que depuis les jardins, sa cohérence architecturale et sa splendeur.*

La première phase du schéma directeur mettra en ce sens l'accent sur deux priorités :

- **l'achèvement de la restauration de la grande façade du château sur les jardins**, icône de l'architecture classique française, opération comprenant notamment :
  - . la rénovation des menuiseries (414 fenêtres et portes-fenêtres) sur lesquelles aucune intervention n'avait été conduite depuis le 19<sup>e</sup> siècle et dont la tempête de décembre 1999 a révélé l'extrême fragilité. Leur restauration donnera l'occasion par ailleurs d'améliorer la sécurité du public, par l'aménagement d'issues de secours et de renforcer la protection du château contre les risques d'intrusion.
  - . la restitution des trophées d'armes couronnant l'étage d'attique. Ces ornements, démolis en 1810, ne furent que partiellement reconstitués à la fin du 19<sup>e</sup> siècle sur le corps central et l'aile du Nord. Leur complète restitution rétablira dans son intégrité la superbe ordonnance de la façade de Versailles sur le parc.
  
- **la restauration de la cour de Marbre et de la cour Royale**, dont le caractère baroque d'origine, très éloigné de l'état appauvri actuel, sera nettement réaffirmé par :
  - . la restauration des toitures en ardoise et de leurs ornements en plomb doré, ainsi que des statues monumentales et des vases de l'étage d'attique.
  - . la restauration des menuiseries des fenêtres et la dorure des grilles en fer forgé.
  - . enfin, le rétablissement de la grille Royale entre les pavillons Dufour et Gabriel et la restauration du pavage de la cour Royale, remis à son niveau d'origine.

## **POURSUIVRE LA RESTAURATION DES JARDINS**

*Depuis 1990, un grand chantier de replantation du parc du château a été engagé. Il a été fortement accéléré au lendemain de la tempête de décembre 1999, grâce aux financements exceptionnels mis en place à cette occasion. Les résultats de cette campagne de replantation du parc sont aujourd'hui très visibles, tant dans le Jardin, dont le tapis vert et les bosquets qui l'encadrent ainsi que les bosquets du Nord ont été replantés, qu'à Trianon où le jardin anglais sera complètement restauré et ouvert au public en 2004. Ce grand chantier n'est toutefois pas achevé et il convient de le poursuivre tout au long des prochaines années.*

**Au cours de la première phase du schéma directeur, la restauration du parc de Versailles portera sur les deux secteurs suivants :**

- **la partie centrale du Jardin, située immédiatement en contrebas des terrasses et parterres du château, constituée des bosquets des Bains d'Apollon, des Rocailles et le parterre de Latone. Le Bassin de Latone, pièce essentielle de la représentation du mythe solaire, menacée d'affaissement, devra faire l'objet prochainement d'une opération de restauration financée avec un mécénat.**
- **le parc du Grand Trianon, dont la replantation qui vient de commencer sera poursuivie et achevée.**

# AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

## ELARGIR L'OFFRE DE VISITE

### ▪ Simplifier l'entrée des visiteurs dans le château

*Le dispositif actuel d'entrée des visiteurs dans le château, constitué de 6 entrées différentes, est trop complexe. Les visiteurs pénètrent dans le château le plus souvent par des accès secondaires ou par des entrées créées à la période moderne (cas de l'entrée principale, dite entrée A, située à l'emplacement de l'ancien passage nord vers les jardins...).*

**Le dispositif futur sera simple et compréhensible par tous : les visiteurs n'entreront plus dans le château que par deux entrées, le pavillon Gabriel, au nord, réservé aux groupes, et le pavillon Dufour, son symétrique au sud, réservé aux individuels.**

**Il réconciliera le château avec son histoire, ces deux pavillons ayant été conçus dans le grand projet de modernisation du château mis au point par Gabriel au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, comme les deux entrées du château, donnant accès respectivement aux appartements du Roi et de la Reine, mais dont la réalisation, commencée sous l'Ancien Régime, ne fut depuis jamais achevée. Le château de Versailles retrouvera de la sorte sa logique de fonctionnement initiale.**

### ▪ La visite en accès libre

*Aujourd'hui, deux circuits en "accès libre" sont à la disposition des visiteurs : le circuit les Grands Appartements et le circuit de la chambre du Roi. Ces deux circuits sont fonctionnellement indépendants l'un de l'autre, les procédures d'admission sont différentes : tarifs, entrées distinctes, contrôles spécifiques. Il en résulte une visite du château fragmentée et parfois incomplète.*

**L'ambition du nouveau dispositif de visite du château qui sera mis en œuvre dans le projet du Grand Versailles est double :**

- **d'une part, simplifier les modalités d'accès au château :**  
**Demain, les visiteurs seront exonérés de ces péages et contrôles successifs. Ils acquitteront dès l'entrée dans le château un péage unique qui leur permettra d'accéder librement, à partir de la cour Royale, à l'ensemble des circuits de visite. La cour Royale sera au cœur du système d'organisation des nouveaux circuits de visite du château. Elle jouera le rôle de nœud de distribution et de réorientation des circuits, symbolisant un point de repère fort à la fois sur le plan visuel et spatial pour les visiteurs.**

- d'autre part, élargir l'offre de visite libre en créant, en plus des deux circuits principaux actuels qui seront remaniés, quatre circuits complémentaires, avec la préoccupation de séparer aussi clairement que possible la visite du musée de l'histoire de France et la visite des appartements royaux. Les circuits complémentaires concerneront :
  - . les appartements du Dauphin et de la Dauphine
  - . les appartement de Mesdames
  - . l'aile du Nord : chapelle Royale et Opéra Royal et salles 17<sup>e</sup>
  - . l'aile du Midi : Galerie des Batailles et salles Empire.

Ces nouveaux circuits de visite du château, partant de la cour Royale et y revenant, respecteront davantage la cohérence historique et architecturale du château en retrouvant dans toute la mesure du possible les cheminements logiques des appartements; ils permettront une visite "à la carte" et des temps de repos et de respiration plus fréquents, mettant à profit les nouveaux services offerts aux visiteurs implantés autour de la cour Royale.

Par une meilleure répartition des visiteurs dans le château, ce nouveau dispositif permettra de « fluidifier » aux heures de forte affluence les deux circuits principaux du 1<sup>er</sup> étage du corps central.

Par ailleurs, les espaces libérés dans le château par le transfert des réserves permettront le redéploiement des collections, notamment celles des peintures du 18<sup>ème</sup> siècle de l'appartement Richelieu.

- **Donner aux visiteurs des clefs complémentaires de compréhension de Versailles**

Deux innovations majeures seront introduites afin d'améliorer les visites libres du château :

- un "guide emporté" – audioguide et navipass -, véritable outil pédagogique d'aide à la visite, sera systématiquement fourni à chaque visiteur avec le pass, et donc intégré dans le forfait mis en place. Ce guide permettra au visiteur d'avoir en permanence des informations approfondies sur le château, à tout moment de la visite. Toutefois, l'expérience prouvant que la capacité d'écoute d'un audioguide est limitée, les aides à la visite, feuilles de salle et visites-conférences continueront à être proposés.
- un espace d'interprétation, d'une surface utile d'environ 700 m<sup>2</sup>, sera aménagé sous la terrasse nord du château en connexion directe avec la cour Royale. Lieu de "décryptage", il aura pour fonction de fournir au public les principales clefs de lecture lui permettant une meilleure compréhension du château de Versailles, de sa création et de son usage comme lieu de pouvoir. Faisant appel à des techniques et à des équipements modernes, il se situera en dehors des espaces historiques afin de ne pas porter atteinte à ceux-ci et il sera consultable soit en amont, soit en cours ou en fin de visite.

**Ce message interprétatif du château sera livré à partir de séquences audiovisuelles, complétées par des maquettes et des outils multimedia interactifs permettant au visiteur d'orienter son séjour sur le site en fonction de ses centres d'intérêt.**

## **OFFRIR AUX VISITEURS DES SERVICES DE QUALITE**

*La situation du château de Versailles - premier monument historique national - en matière de services offerts aux visiteurs, est peu satisfaisante.*

- *les toilettes y sont au mieux en nombre insuffisant et de surcroît payants.*
- *les surfaces commerciales (points de vente de guides, de souvenirs, librairie), insuffisantes quantitativement sont en outre implantées sur les circuits de visite dans les salles historiques (exemple du vestibule de la chapelle Royale et de l'escalier des Princes,...)*
- *l'offre de restauration, étendue et améliorée au cours des dernières années dans le parc, demeure très insuffisante dans le château, se limitant à une petite cafétéria située en sous-sol du pavillon Gabriel ne servant que des boissons et des sandwiches.*

**Cette situation sera considérablement améliorée à l'issue de la première phase du schéma directeur par :**

- **la création de sanitaires, en accès gratuit, aux deux entrées principales du château et le long des circuits de visite,**
- **l'aménagement, en dehors des salles historiques, de boutiques (carterie/guiderie – souvenirs / librairie) situées en début et en fin de circuits de visite, dans l'aile Vieille et autour de la cour Royale notamment,**
- **enfin, par l'aménagement d'un restaurant de grande capacité dans l'aile du Nord.**

**Globalement, la surface utile affectée à ces fonctions de confort et d'agrément des visiteurs sera portée de 800 m<sup>2</sup> actuellement à près de 3 000 m<sup>2</sup>.**

### **▪ Mieux accueillir les scolaires**

*L'accueil des scolaires à Versailles se heurte aujourd'hui à un grave déficit de locaux adaptés à ce public particulier (50 m<sup>2</sup> dans l'aile Vieille).*

**Le projet prévoit la réalisation de locaux pédagogiques d'une surface utile de 500 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'aile du Nord, aisément accessibles à la fois depuis le parc et depuis la ville. Ces locaux comprendront : un espace d'accueil et des services spécifiques (vestiaires, sanitaires, restauration) et des ateliers pédagogiques.**

▪ **Mieux accueillir les personnes handicapées**

*L'accessibilité du château de Versailles par les personnes handicapées est aujourd'hui difficile en raison d'une part du franchissement des vastes cours pavés précédant les entrées et d'autre part, du nombre insuffisant d'ascenseurs desservant les espaces muséographiques, au nombre de 2 seulement pour l'ensemble du château, soit 60.000 m<sup>2</sup>.*

**Dans le cadre de l'année européenne du handicap, et conformément à la volonté du Président de la République française, l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées sera l'une des priorités du schéma directeur :**

- **des passages adaptés aux contraintes de circulation des personnes handicapées seront créés le long des rampes des ailes des Ministres, afin de faciliter leur accès aux entrées du château depuis la grille d'honneur ;**
- **les nouveaux espaces d'accueil du château dans les pavillons Dufour et Gabriel et l'aile Vieille seront de plain-pied avec les cours ;**
- **enfin, des ascenseurs supplémentaires seront installés dans l'aile Vieille, l'aile du Midi, le corps Central et l'aile du Nord.**

**Ces mesures doivent passer également par un développement des programmes spécifiques pour les personnes handicapées physiques et mentales.**

# LE GRAND VERSAILLES

*Le coût de l'ensemble des travaux de restauration et de rénovation nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de Versailles ainsi qu'à la bonne exécution des missions de l'Etablissement Public a été évalué en 2002, à l'issue d'études préliminaires architecturales et techniques à environ de 390 millions d'euros.*

*Une planification de leur exécution qui tient compte des priorités techniques et des contraintes induites par le fonctionnement de l'établissement a été déterminée : celui-ci prévoit trois grandes phases d'exécution d'une ampleur et d'une durée sensiblement égales.*

## **PREMIERE PHASE (2003-2009)**

### ***Une étape préliminaire, 2002-2003 : la rénovation du pavillon Gabriel***

***Commencée fin 2001, cette opération s'est achevée durant l'été 2003. Elle constitue une étape préliminaire du Grand Versailles, d'un double point de vue :***

- *elle préfigure le futur dispositif d'accueil du public dans le château. Dorénavant, les groupes entreront en effet dans le château par le grand vestibule situé au centre du pavillon et donnant accès à l'escalier Gabriel, conformément au projet conçu par ce dernier au milieu du 18<sup>e</sup> siècle mais dont l'exécution fut interrompue à la mort de Louis XV en 1774, laissant depuis un ouvrage inachevé.*
- *elle dote les services de l'établissement public chargés de la sécurité et de la sûreté du château de locaux fonctionnels et bénéficiant d'une très bonne localisation sur le site, condition préalable à la bonne exécution de leurs missions et à la mise en œuvre des schémas directeurs de sécurité et de sûreté.*

### **▪ La première étape (2004/2006)**

#### **L'aménagement partiel du Grand Commun et les mesures urgentes d'amélioration de la sécurité**

**Le transfert au Grand Commun des services de l'EPV, aujourd'hui installés dans le pavillon Dufour et l'aile Vieille, ainsi que des équipements techniques primaires du château constituent un préalable au réaménagement de l'accueil des visiteurs et à la mise en sécurité du site.**

Les travaux d'aménagement du Grand Commun débuteront à l'automne 2005 et s'achèveront fin 2006. Le transfert des services et des équipements techniques pourra ainsi avoir lieu dès le début de l'année 2007.

Simultanément, seront mises en œuvre, à partir d'un projet global de rénovation et de modernisation des équipements techniques au château qui sera établi en 2004, les mesures urgentes pour la sécurité du public, des bâtiments et des œuvres. Celles-ci concerneront l'ensemble du site (détection incendie, alarmes, désenfumage, issues de secours, ...) et de manière plus spécifique l'Opéra Royal. Ces travaux de sécurité débiteront également en 2005 et seront achevés fin 2006.

▪ **La deuxième étape (2007/2008)**  
**Réaménagement du corps Central du château**

**A compter de la libération du pavillon Dufour et de l'aile Vieille, s'ouvriront début 2007 les grands chantiers ayant pour objet d'une part, la réorganisation du dispositif d'accueil du public, des services aux visiteurs et des circuits de visite et d'autre part, la rénovation lourde des équipements techniques du château et notamment :**

- rénovation du pavillon Dufour et de l'aile Vieille
- construction de locaux de services sous la cour des Princes
- rétablissement de la grille Royale et remise à niveau d'origine du sol de la cour Royale; restauration des couvertures en ardoise et de leurs ornements en plomb doré ainsi que des ornements sculptés de l'attique.

*Ces chantiers imposeront au site, tant dans sa présentation que dans son exploitation, les contraintes les plus fortes. Leur durée prévisionnelle est de 2 ans, la fin des travaux étant prévu fin 2008, en vue d'une mise en service des nouveaux espaces d'accueil au printemps 2009.*

▪ **La troisième étape (2009/2010)**  
**L'aile du Nord**

**Le réaménagement complet du rez-de-chaussée de l'aile du Nord débutera à l'automne 2008, lorsque les grands chantiers du corps central auront été achevés, la simultanéité de travaux lourds sur l'ensemble du château étant incompatible avec l'exigence de le maintenir ouvert en permanence au public.**

**Le chantier de l'aile du Nord portera en particulier sur le rétablissement du passage libre vers la terrasse nord du château depuis la cour haute de la Chapelle et l'aménagement des nouveaux locaux d'accueil des scolaires ainsi que d'un restaurant destiné aux visiteurs. Il s'achèvera au printemps 2010.**

▪ **Les principales composantes du budget**

L'enveloppe de 135 millions d'euros attribuée au financement du projet du Grand Versailles entre 2003 et 2007 sera affectée :

- pour 34 % aux travaux de sécurité
- pour 26 % à l'amélioration de l'accueil
- pour 14 % à la première phase d'aménagement du Grand Commun (compris les locaux techniques primaires et le clos/couvert)
- enfin pour 26 % aux stricts travaux de restauration et notamment à la poursuite de la replantation du parc.

## **DEUXIEME PHASE**

### **Restauration de l'aile nord du château et des Trianons Regroupement des services au Grand commun**

#### **Les travaux sur les équipements techniques porteront sur :**

- la poursuite et l'achèvement de la rénovation des installations techniques secondaires du corps central du château (niveaux rez de jardin et attiques ) ainsi que celles de l'aile du Nord .
- la rénovation des équipements techniques primaires d'électricité et de chauffage du Grand Trianon et du Petit Trianon.

#### **Les travaux d'aménagement porteront sur :**

- la **seconde phase d'aménagement du Grand Commun** portant sur le regroupement de l'ensemble des services de l'EPV et l'installation du Centre de Recherches.
- la **reconstruction dans l'aile du Nord de l'escalier Mansard**, situé au centre de l'aile, démoli lors de l'aménagement du musée de l'histoire de France par Louis Philippe en 1837, escalier qui assurera des fonctions de sécurité et de desserte de l'ensemble des niveaux de l'aile du Nord, aujourd'hui très mal assurées.

#### **Les travaux de restauration architecturale porteront sur :**

- **dans le château** une première tranche de **restauration de l'avant-cour** (notamment les rampes situées devant les ailes des Ministres ) et la restauration des cours intérieures de l'aile du Nord ( cour basse de la Chapelle et cour de l'Opéra ).
- **au Grand Trianon** la **restauration des façades** en prolongement de celle du péristyle qui vient de s'achever.

#### **Les travaux de restauration du parc porteront sur :**

- la réfection des berges du Grand canal et de la Pièce d'Eau des Suisses.

## **TROISIEME PHASE**

### **Aile du midi du château, Grandes écuries, dépendances en ville**

#### **Les travaux sur les équipements techniques porteront sur :**

- la rénovation des réseaux techniques primaires et secondaires de l'aile du Midi.
- au Grand Trianon et au Petit Trianon, la rénovation des réseaux techniques secondaires.

#### **Les travaux d'aménagement porteront sur :**

- la création de **salles d'expositions temporaires à la Grande Ecurie** dans l'aile de Saint Cloud , qui rendra possible par la suite la restauration muséographique des salles d'Afrique dans l'aile nord du château.

#### **Les travaux de restauration architecturale porteront sur :**

- l'achèvement de la **restauration de l'avant-cour du château** (pavage de la partie centrale et grille d'honneur ) et celle des **annexes** du château situées dans la rue de l'Indépendance Américaine dont le clos et le couvert sont vétustes.

#### **Les travaux de restauration du parc porteront sur :**

- la restauration des **parterres du Midi et du Nord** dans le Petit Parc ainsi que du **bassin de Neptune**.
- la poursuite et l'achèvement de la restauration des berges de la **Pièce d'Eau des Suisses** et du **Grand Canal** dans le grand parc et les travaux les plus urgents de curage.

## LE MECENAT,

### UNE DEMARCHE INDISPENSABLE POUR LE GRAND VERSAILLES

De longue tradition, le mécénat a contribué au rayonnement du château de Versailles. Cette action se perpétue encore aujourd'hui dans plusieurs domaines et devrait s'amplifier grâce à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 adoptée sur proposition de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication, qui donne un nouveau statut au mécénat en France. Cette loi permet en effet, d'associer plus naturellement à l'action publique les initiatives privées provenant d'entreprises ou d'individus.

#### Des opérations récentes

*La plus importante opération de mécénat culturel jamais réalisée en France a été conclue fin 2002 avec le groupe VINCI qui s'est engagé à financer sur quatre ans la **restauration de la Galerie des Glaces** (début des travaux janvier 2004). **VINCI a reçu à ce titre le label de "grand mécène du ministère de la culture et de la communication"**.*

***La restauration du plafond du Salon des Nobles** a pu être entreprise en novembre 2002 grâce au soutien de la Fondation BNP Paribas.*

***Le Cabinet Doré de la Reine** a été restauré en 2003 grâce à la participation du groupe japonais HANKYU.*

*Un autre mécénat japonais, celui du groupe de presse NIKKEI, permettra de restaurer en 2004 **les Cabinets donnant sur la cour des Cerfs***

*Des nouveaux accords avec NIKKEI prévoient la poursuite en 2005 et 2006 de son action de mécénat en faveur de l'enrichissement et de la sauvegarde des collections du château. La **garde robe de Louis XVI** pourra ainsi être restaurée.*

***L'ancienne Salle de Bains de Louis XV** est en cours de restauration (son inauguration est prévue à l'automne 2004) grâce au mécénat de L'Oréal.*

***Le Bosquet des Trois Fontaines** sera inauguré au mois de juin 2004. Sa restitution a été principalement financée par les dons des American Friends of Versailles, Fondation créée en 1999 par Madame Catherine Hamilton.*

*Enfin la **statue équestre de Louis XIV par Le Bernin** sera restauré en 2004 et présentée début 2005 dans la galerie centrale de l'Orangerie grâce à la participation de la société japonaise KUBOTA.*

## Les acquisitions récentes

De nombreuses œuvres ont pu retrouver leur place dans les collections du château grâce au soutien de mécènes et de donateurs particuliers.

**1999** : J.H. Riesener : *Commode de la Bibliothèque de Louis XVI à Versailles* ;  
Crédits de l'Etat, de la Versailles Foundation, des Amis de Versailles, avec  
la participation exceptionnelle de Madame François Pinault.

**2000** : J.H. Riesener : *Table à écrire pour la duchesse de Polignac à Trianon,  
1782* ; Offerte par la Versailles Foundation.

**2001** : J.H. Houdon : *Buste du comte Félix Bigot de Prémeneu, ministre de  
Napoléon, marbre, 1807*. Acquisition avec la participation du Fonds du  
Patrimoine.

*L. Delanois : Chaises de salon de Madame Du Barry à Versailles, crédits  
de l'Etat, avec la participation du Fonds du Patrimoine ainsi que des Amis  
de Versailles, de la Versailles Fondation et de M. et Mme Henry Kravis,  
Kraemer, Kugel, Perrin, Rossi, Steinitz, Aaron.*

**2002** : *Largillière, portrait de Voltaire jeune, Don Massimo Uleri.*

**2003** : J.M. Nattier, *portrait de Madame de Pompadour daté 1746* ;  
Crédits de l'Etat, Fonds du Patrimoine, Versailles Foundation, Amis de  
Versailles.

## L'ART CONTEMPORAIN A VERSAILLES

**VERSAILLES, objet privilégié des commandes royales des XVIIe et XVIIIe siècles, doit renouer avec la création artistique de son temps. Deux projets sont actuellement à l'étude pour témoigner de la restauration du lien entre patrimoine et création d'aujourd'hui.**

### ▪ **Projet d'achèvement contemporain de l'escalier Gabriel**

Avec la démolition (1750) de l'escalier des Ambassadeurs pour cause de vétusté, le château manquait d'un accès vaste et noble aux Grands Appartements. En 1774, Ange-Jacques Gabriel engagera la construction d'un nouvel ouvrage demeuré inachevé, réduit à la seule structure supérieure de son gros œuvre au niveau du premier étage avec les éléments de décors préparés (epannelages). C'est dans le cadre de la première loi de programme en faveur des monuments historiques (1978-1982) que les nécessités fonctionnelles de visite du château conduisent à la réalisation des emmarchements et à la sculpture des chapiteaux.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, l'escalier Gabriel souffre de cet inachèvement et d'un déficit de décoration ornementale. L'absence du décor de sculptures et de gypserie, prévu au XVIIIe siècle sans être réalisé, offre au regard une austérité minérale sans rapport avec l'ambition de la conception et l'usage de cet escalier d'honneur.

Le Ministre de la culture et de la communication a décidé que ce plafond ferait l'objet d'une commande à un artiste.

### ▪ **Un parcours d'art contemporain à Versailles**

Une manifestation temporaire, qui prendra la forme d'un itinéraire original offrant des points de vue sur les lieux méconnus du domaine, éléments peu fréquentés ou non ouverts habituellement à la visite, est actuellement en cours d'élaboration.

Un circuit d'une dizaine d'étapes correspondant à l'intervention de 5 à 10 artistes contemporains (français ou travaillant en France) donnera à voir des lieux méconnus, « révélés » par une intervention contemporaine.

Cette opération sera coproduite avec la Délégation aux Arts Plastiques.